



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-587

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2024

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2024-10-29-00002 - ARRÊTÉ du 29 octobre 2024 portant modification (N° 12) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (2 pages)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission
nationale de contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale

R32-2024-10-29-00002

ARRÊTÉ du 29 octobre 2024 portant
modification (N° 12) à l'arrêté de nomination des
membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Nord

**ARRÊTÉ du 29 octobre 2024 portant modification (N° 12)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Nord**

**La ministre de la santé et de l'accès aux soins
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes
La ministre du travail et de l'emploi**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Nord ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 1^{er} et 25 mars 2022, 10 mai 2022, 18 juillet 2022, 16 mars 2023, 12 avril 2023, 2 juin 2023, 8 septembre 2023, 3 octobre 2023, 19 juin 2024 et 11 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par la confédération des petites et moyennes entreprises et par la fédération nationale des auto-entrepreneurs.

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 21 février 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

Madame Sabine MEURISSE (*en remplacement de Mme Sandra DELANNOY*)

En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

1) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Suppléants :

Madame Sandrine ERNECQ (*en remplacement de Mme Sabine MEURISSE*)

3) Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE)

Suppléants :

Madame Malika DJEDIR (*en remplacement de M. François TILLARD*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 29 octobre 2024

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.